

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Du 03 juillet 2018**

**Présents** : Christian VERGNES, Maire, Franck ANDRIEU, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Marie-Laure FUGIT, Suzanne GINISTY, Eric LAGARDE, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

**Absent(s/es) excusé(s/es)** : Anne-Laure ALBAGNAC, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA (arrive au point 6), Dominique CAVAROC (pouvoir à Alain CROZES), Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Patrick FRAYSSINHES (arrive au point 3), Hélène STEPHAN.

- 1) Modification d'assise de la voie communale n°58,**
- 2) Mise à l'enquête publique rue des Hortes à Magrin,**
- 3) Lancement consultation maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration de Calmont,**
- 4) Projet d'acquisition maison RIVIERE à Calmont,**
- 5) Demande de permis de construire pour l'agrandissement de l'école « La Nauze » site de Ceignac,**
- 6) Délégation à la Communauté de Communes Pays Ségali de la compétence pour lancer d'une part l'intégralité de la mission de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment petite enfance à Ceignac et d'autre part pour lancer la mission de consultation pour l'aménagement du terrain restant (jusqu'à l'APS et en tranche conditionnelle pour la suite de l'aménagement),**
- 7) Questions diverses.**

§§§§§§§§

### **1) Modification d'assise de la voie communale n° 58.**

Suite à l'aménagement de l'entrée de la zone artisanale de Montvert, M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de régulariser l'emprise du chemin rural desservant cette zone.

En effet, suite à la division de la parcelle ZC 1 en deux lots numérotés ZC 39 et ZC 40 et à l'aménagement de l'entrée de la zone, il conviendra d'affecter à l'acquéreur du terrain ZC 40 les parcelles ZC 41 et 46 et à l'acquéreur du terrain ZC 39 la parcelle ZC 45 étant entendu que ces trois parcelles appartiennent à la Commune de Calmont (confer plan ci-joint).

M. le Maire précise que les cessions de ces trois parcelles pourraient être réalisées à hauteur de 30.00 euros net vendeur le m<sup>2</sup> (prix identique à celui de la vente par la Communauté de Communes Pays Ségali aux acquéreurs des parcelles ZC 39 et ZC 40).

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Entérine la cession des parcelles ZC 41 et ZC 46 à l'acquéreur de la parcelle ZC 40 ; la cession de la parcelle ZC 45 à l'acquéreur de la parcelle ZC 39. Les conditions de ces cessions sont 30.00 euros net vendeur le m<sup>2</sup>, les frais d'acte notariés étant supportés par les acquéreurs.
- Mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la concrétisation de cette affaire.

## **2) Mise à l'enquête publique rue des Hortes à Magrin**

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'organiser une enquête publique afin de déclasser une partie du domaine public à Magrin, rue des Hortes, en vue de l'aliéner.

En effet, la famille Davy ROUELLE, propriétaire d'une maison cadastrée B 95 rue des Hortes à Magrin a pour projet l'agrandissement de sa maison et la création d'une cour fermée en empiétant sur le domaine public ; parallèlement, une régularisation de terrain s'impose pour M. CADARS Christophe dont la propriété jouxte celle de M. ROUELLE Davy : en effet, M. CADARS a construit le mur de sa propriété sur le domaine public.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de diligenter une enquête publique pour mener à bien ces deux affaires.
- Précise que tous les frais afférents à cette enquête publique (rémunération du commissaire enquêteur, document d'arpentage, frais d'acte notarié) seront pris en charge par les familles ROUELLE et CADARS et divisés en deux parts égales ; la cession de terrain provenant du domaine public sera effectué moyennant un paiement de 10.00 euros net le m<sup>2</sup>.
- Mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de cette procédure et notamment la désignation d'un commissaire-enquêteur.

## **3) Lancement consultation maîtrise d'œuvre pour la construction de la station d'épuration de Calmont**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'étude lancée pour l'assainissement en général sur la Commune et plus particulièrement sur le devenir de la station d'épuration actuelle du village de Calmont.

Cette étude démontre que cet équipement est obsolète et qu'une nouvelle station d'épuration doit être construite.

M. le Maire propose donc de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour mener à bien ce projet avec l'appui d'Aveyron Ingénierie qui pourrait nous apporter une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une station d'épuration pour le village de Calmont avec l'appui d'Aveyron Ingénierie qui interviendrait en assistance à maîtrise d'ouvrage.
- Mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'engagement de cette procédure.

## **4) Projet d'acquisition maison RIVIERE à Calmont**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des entrées du village de Calmont. Celle située en face le portail du château est d'une part un carrefour où les bus scolaires s'arrêtent et doivent tourner et d'autre part une image importante du village.

Une opportunité d'aménagement et de valorisation de ce carrefour s'est présentée à la Commune par la proposition de M. Jean-Paul RIVIERE de vendre à la Commune la maison lui appartenant cadastrée D 293 p avec 10 m<sup>2</sup> de terrain se trouvant sur le côté de ladite maison. Pourraient y être aménagés un espace pour l'abri-bus et pour les conteneurs à ordures ménagères.

La négociation menée avec M. RIVIERE a abouti sur un prix de 18 000.00 euros net vendeur, les frais de géomètre, d'acte notarié étant supportés par la Commune.

M. le Maire demande à son Conseil Municipal de délibérer sur cette proposition d'achat.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Est favorable à l'acquisition de la maison de M. Jean-Paul RIVIERE (cadastrée D 293 p) avec environ 10 m<sup>2</sup> de terrain au prix de 18 000.00 euros net vendeur, les frais de géomètre, d'acte notarié étant supportés par la Commune.
- Mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cet achat.

#### **5) Demande de permis de construire pour l'agrandissement de l'école « La Nauze » site de Ceignac.**

Cette demande de permis de construire va être déposée prochainement par l'architecte. Parallèlement, une consultation va être lancée pour recruter un bureau de contrôle et une mission SPS.

#### **6) Délégation à la Communauté de Communes Pays Ségali de la compétence pour lancer d'une part l'intégralité de la mission de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du bâtiment petite enfance à Ceignac et d'autre part pour lancer la mission de consultation pour l'aménagement du terrain restant (jusqu'à l'APS et en tranche conditionnelle pour la suite de l'aménagement).**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'acquisition par la Commune des bâtiments et terrains dit « de la ferme Marie Immaculée » à Ceignac dans le but d'y aménager un pôle dédié à la jeunesse (confer délibérations des 06 octobre 2016, 09 novembre 2016 et 30 novembre 2017).

Aujourd'hui, afin d'avancer sur ce projet, M. le Maire propose de déléguer à la Communauté de Communes Pays Ségali une mission intégrale de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des bâtiments et une mission partielle (jusqu'à l'APS) pour l'aménagement du terrain restant.

M. le Maire demande à son Conseil Municipal de délibérer sur cette sur cette proposition.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Est favorable à la proposition de M. le Maire consistant à déléguer à la Communauté de Communes Pays Ségali une mission intégrale de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des bâtiments dit de « la ferme Marie Immaculée » en un pôle dédié à la jeunesse et une mission partielle (jusqu'à l'APS) pour l'aménagement du terrain restant.
- Mandate M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette mission.

#### **7) Questions diverses**

→ **Crépis gîte communal** : l'expertise diligentée par Groupama suite à la déclaration de la Commune ne reconnaît pas le caractère dangereux évoqué par la Commune pour le public (crépis qui se décroche) ; l'assurance dommage-ouvrage n'entrera donc pas en ligne de compte. L'architecte des Bâtiments de France sera revu pour des préconisations.

#### → **Conseil d'école du 19 juin**

Michel COUFFIGNAL effectue un compte-rendu ; les effectifs sont les suivants pour septembre 2019 : 66 à Magrin et 42 à Ceignac.

Diverses demandes ont été effectuées et transmises au service technique et autre.

Les cartes de transports scolaires gratuites (navette entre les deux écoles) seront remboursées aux familles qui devront les acquitter du fait du changement de compétence (Département vers Région).

#### → **Voici les dates des prochaines réunions ou invitations diverses**

- assemblée générale de l'association de la Chasse Magrin/Parlan : jeudi 5 juillet : Marc ANDRIEU s'y rendra.
- jeudi 5 juillet à 20 h : soirée cinéma à Baraqueville pour les élus et les employés de tout le territoire de la Communauté de Communes.
- 6 juillet à 10 h à la maison de l'Agriculture : assemblée générale d'Oc'teha.

- 9 juillet à 10 h à Sauveterre de Rouergue, inauguration du parcours « Oreilles en Balade ».
- 10 juillet à 18 h 30 à Naucelle, rencontres Territoriales Alimentation.
- mardi 10 juillet à 13 h 30 : réunion avec le personnel scolaire en mairie.
- mercredi 25 juillet : réunion d'adjoints à 9 h 30 en Mairie.
- jeudi 26 juillet à 20 h 30 en Mairie : réunion pour le dossier adressage.
- prochains conseils municipaux : les 2 août et 4 septembre prochains.

→ **Chantier aménagement de village de Ceignac** : les réseaux vers Gardin sont en cours. Fin juillet, la voie en cours d'aménagement sera roulable. L'idée de déplacer l'arrêt de transport scolaire devant la boulangerie devant l'ancien restaurant ANDRIEU est émise : voir les services de la Région.

→ **Aménagement de jeux supplémentaires au terrain de quilles de Magrin** : les remblais du chantier de Ceignac ont servi à cet effet.

→ Les travaux de réfection de la toiture de la tourelle de l'église de Calmont sont en cours tandis que les travaux prévus sur la Basilique sont terminés.

→ **Voirie** : Colas va intervenir fin juillet pour la mise en place des graves ; l'entreprise BRUEL va débiter les travaux de terrassement la semaine prochaine. David MAZARS propose un nouveau passage de l'entreprise CADARS pour la taille des haies au vu de la repousse importante.

→ **Arrivée de la fibre sur la Commune** : différents emplacements sont à valider pour la pose des armoires (Gardin, Les Tourelles, la Croix d'Estribes et Cureboursot/Lacassagne).

→ Mare du Puech del Rey : elle a été comblée pour pallier un problème de sécurité.

→ Pour information, jeudi 28 juin a eu lieu un exercice PPI SOBEGAL. Le « débriffing » aura lieu en septembre.

→ Deux saisonniers, Baptiste AMIEL et Louis MAYANOBE, ont été employés 3 semaines durant du 9 au 27 juillet.

→ La Commune fera l'objet d'un **recensement de la population en janvier 2019**. La communication « internet » des familles vers l'INSEE sera la grande nouveauté pour cette procédure. 4 agents recenseurs devront être recrutés.

→ Le Rallye du Rouergue passe sur la Commune le samedi 7 juillet (deux passages vers 11 h et 16 h 30) tandis que le village de Magrin est en fête le samedi soir.

→ M. CAUSSANEL a sollicité la Commune pour bénéficier d'une prorogation du bail des bâtiments de la ferme Marie Immaculée : une réponse négative lui sera formulée car l'étude d'aménagement va être lancée et l'équipe retenue aura besoin de voir le bâti vide.

→ M. le Maire informe les élus qu'il a rendez-vous le lundi 9 juillet à 17 h 30 avec M. COSTES du Plô pour le problème du mur construit en limite de la voie communale.